

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mercredi 27 janvier 2016 sur convocation du 20 janvier 2016

9 membres du CM présents - Dominique Perny et Cédric Chambelland excusés

Secrétaire : Jean-Claude Barçon

- **Approbation du CR du conseil municipal du mercredi 9 décembre 2015**

- **Présentation des travaux forêts 2016 par Benoît Lhomme (ONF)**

Présence des membres de la commission forêt. (Mrs Maire Hervé, Bernard Pontarlier, Joël Pasteur, Claude Pasteur et Eric Pontarlier excusés).

Détail des travaux proposés :

Travaux préalables à la plantation avec confection de potets dans parcelles 13 et 22 pour **2 220 € HT**

Fourniture et mise en place de 1 200 plants d'épicéa dans parcelles 13 et 22 pour **2 064 € HT**

Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, remise en état Parcelle 22 pour un montant de **1 738 € HT**

Dégagement manuel d'exploitation parcelles 12 et 22 pour **1 282 € HT**

Cloisonnement d'exploitation (entretien mécanisé) parcelles 12 et 18 pour **618 € HT**

- **Réhabilitation et mise en accessibilité des bâtiments Mairie-Ecole préau et leurs abords**

Rappel : Le cabinet **Sanchez/Lhommée/Bat Eco/CBIS/Droz-Bartholet** a été retenu pour la Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et de la mise en accessibilité des bâtiments Mairie-Ecole et préau et leurs abords.

La première réunion pour la présentation de l'esquisse aura lieu le **mardi 2 février à 18 h** en présence des membres de la commission MEPLA.

Il y a lieu de choisir un ou des cabinets pour les missions suivantes :

1 - Mission sécurité et santé 2 - Mission Contrôle techniques 3 - Mission diagnostic amiante avant travaux

Après analyse des offres reçues, le **cabinet Apave** est retenu pour les 3 missions pour un montant de **5 600 € HT**.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour valider ce choix et autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Il faudra ajouter **550 € HT** pour le contrôle technique de la tranche conditionnelle 2 (travaux logements)

Afin d'avoir accès à l'arrière du bâtiment Mairie, des discussions pour des échanges de terrains ont lieu avec les voisins immédiats, Mrs Félice et Dessort. Celles-ci sont en bonne voie.

- **Ouverture de crédits d'investissements avant vote du budget 2016**

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour engager des travaux avant le vote du budget.

Possibilité du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 88 682 € divisé par 4 = 22 170 €.

QUESTIONS DIVERSES

- **Bail pour location de terrain communal demandé par Cédric Chambelland**

Demande de M. Chambelland Cédric pour louer 576 m² (36 m x 16 m) afin d'installer un abri pour matériel agricole. Le service des Domaines a estimé l'indemnité annuelle à **100 € par an**.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour valider cette décision et autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

- **Vente de parcelle communale à M. Alain Drogrey**

1^{ère} demande faite en juin 2014. Accord par DCM en juillet 2014 avec base de prix sur l'estimation du service des Domaines. Nouvelle demande faite en juin 2015 pour une surface de **320 m²** (8 m x 40 m) à prélever sur la parcelle **AB 77**. Le service des Domaines a estimé sa valeur vénale à **50 €/m²**. Il indique que ce terrain est situé en limite du terrain d'aisance de la maison à usage d'habitation et est situé en zone constructible.

Une délibération est prise (8 pour, 1 abstention) pour valider cette décision et autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant. Les frais de géomètre et de notaire seront à charge de l'acquéreur.

- **Bilan de la salle des fêtes pour 2015**

18 locations sur l'année dont 11 à des particuliers, 3 gratuites et 3 payantes aux associations, 1 pour décès extérieur.

12 autres prêts de salle pour diverses occasions communales ou intercommunales n'entraînant aucun bénéfice mais des dépenses en électricité, en chauffage et en heures de ménage pour un bilan de **- 1 972 € sur l'année (+ 84 € en 2014)**.

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire